



**SOLIDAIRES
AVEC NOS PAYSANS.**



URGENCE !

**Soutien à notre maraîcher.
Collecte de fonds.**

LA SITUATION

Actuellement, Claude JOUVE, le maraîcher de nos deux amap, loue deux parcelles placées à proximité de la ferme. Une de 7 000 m² sur laquelle il fait des légumes et une autre d'1,2 ha sur laquelle sont implantés les parcs à volailles et des cultures légumières. Le propriétaire de ces terrains, âgé, souhaite régler ses affaires avec ses enfants et a fait savoir à Claude qu'il souhaitait vendre. Sollicité par la SAFER, **Claude a signé une promesse d'achat** qui devra se concrétiser durant l'été 2020.

Le coût de l'opération se répartit comme suit : achat des terres 20 000 € + prestation SAFER 1 400 € + frais de notaire 1 600 € soit un total de 23 000 €.

Entre apport personnel et assistance financière familiale, Claude peut tabler sur 16 000 €.

Il lui manquerait donc 7 000 €.

La situation familiale (filles en études longues, pression angoissante sur d'anciens prêts) fait qu'il ne veut pas passer par des emprunts bancaires qui de plus coûtent cher.

Nos deux AMAP ont donc décidé de lui venir en aide.

Cet appel s'adresse aussi aux AMAP départementales et régionales de notre réseau.

QUE VOULONS-NOUS FAIRE ?

L'objectif de notre action est de permettre à notre paysan maraîcher en AMAP de **trouver les financements nécessaires**. Nous lançons donc la mise en place d'un financement participatif en faisant appel à des dons ou des prêts afin de trouver les 7 000 € nécessaires à la réalisation de l'achat.

L'AMAP du Pays de Voconces de Vaison-la-Romaine et l'AMAP Tricastine de Saint-Paul-3-Châteaux invitent l'ensemble de leurs adhérents et toute personne qui serait sensibilisée par ce sujet à **participer au soutien de cette entreprise**.

POURQUOI CETTE ACTION ?

D'abord, parce que cela fait onze ans que nos deux amap ont signé un **partenariat** avec Claude JOUVE. C'est une relation très forte qui s'est créée entre nous, renforcée à chaque livraison hebdomadaire des paniers légumes, fruits, œufs et/ou volailles que nos adhérents veulent continuer à croquer et déguster sans modération.

Il nous est naturel de nous retrouver à ses côtés dans les bons comme dans les mauvais moments.

D'autre part, dans le cadre des principes généraux de la charte des AMAP nous rappelons qu'une AMAP, ce n'est pas qu'un panier.

C'est aussi un **engagement** à :

* Préserver l'existence et la pérennité des fermes de proximité

* Assurer l'existence de paysans pratiquant une agriculture de qualité, non productiviste et vraiment respectueuse

de l'environnement

* Permettre et promouvoir une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine

* Permettre à des consommateurs l'accès à des produits de qualité dont ils connaissent l'origine et le mode de production

C'est tout cela que nous défendons aussi en aidant Claude à monter son financement.

QUELLE ORGANISATION ?

Je peux faire un don, un prêt ou les deux à la fois.

En espèces, par chèque ou par virement bancaire.

Si le don est bien entendu laissé au libre choix de chacun, le prêt s'organise en souscription de parts d'une valeur unitaire de 50 €.

L'argent est récolté, du 1er juin au 10 juillet 2020, sur un compte "AMAP" réservé à cette action.

Le 14 juillet, la somme totale des dons et des prêts sera reversée à Claude.

CONCERNANT LES PRÊTS.

** A partir du 1er septembre 2020, Claude s'engage à rembourser la totalité de la somme prêtée par des versements mensuels de 200 €. Ces remboursements mensuels sont "stockés" sur le compte "AMAP solidarité".

** Sur cette base, nous avons calculé que pour rembourser 7 000 €, il faudra 3 années maximum. Trois échéances de remboursement sont prévues le 30 juin de chaque année (dernière échéance 30/06/2023) en fonction des indications de chaque prêteur.

** Toutes les modalités pratiques sont indiquées dans les fiches jointes, une pour le "don", l'autre pour le "prêt". N'hésitez pas à vous renseigner auprès des personnes ci-dessous ou auprès des responsables de nos deux associations.

** Quatre amapiennes seront chargées du suivi de l'ensemble des dossiers. Il s'agit de Christine et Dominique (pour le Pays de Voconces), de Denise et Odile (pour la Tricastine).

** Un compte-rendu annuel sera communiqué chaque année au mois de juillet à l'ensemble des prêteurs et le suivi du compte "AMAP solidarité" sera présenté à chaque Assemblée générale de nos deux AMAP, ceci jusqu'à clôture du dossier.

La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle.

Victor Hugo